



## Spécial 1er degré

### Sommaire

- **Éditorial** p. 1
- **Après les attentats** p. 2
- **Budget** p. 3
- **Obligations de service** p. 4
- **Pédagogie** p. 5
- **AESH** p. 6

#### Illustrations :

Marc LE ROY et Vincent PINCHAUX

Équipe nationale 1<sup>er</sup> degré

de la CGT Éduc'action :

Henri BARON, Elena BLOND,

Fabienne CHABERT, Antoine DIERSTEIN,

François-Xavier DURAND, Jean GRIMAL,

Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,

Jérôme SINOT



### Édito

## DIALOGUE, SOLIDARITÉ... VISONN MIEUX, VISONN HAUT !

Au moment de boucler ce *Petit Cahier*, l'idée première pour cet éditto était d'aborder le dialogue social prôné dans notre ministère mais largement absent ou méprisé. Après les tragiques événements survenus vendredi 13 novembre, nous ne pouvons pas rester silencieux face à cette barbarie. Nous avons été profondément choqués et indignés par ces attentats criminels et rappelons notre compassion et solidarité envers toutes les personnes touchées, les familles des victimes et leurs proches...

Et bizarrement, cette question du dialogue n'est pas très éloignée de notre sujet puisque les directives de la ministre, suite aux attentats, insistent pour réintroduire le dialogue, l'explication, l'écoute et la bienveillance dans nos écoles, dans nos classes. L'heure est si grave qu'on ne peut pas en rire, mais ce message est très paradoxal pour une ministre qui bafoue allègrement le dialogue, l'écoute et qui impose, au prix d'une idéologie libérale, une association de réformes qui plonge l'Éducation dans la territorialisation, la concurrence et la précarité.

Dialoguer c'est écouter l'autre, lui prêter de la considération. Dialoguer, c'est accepter d'entendre des choses différentes. Dialoguer, c'est se mettre en situation de produire des choses qui conviennent au plus grand nombre. Dialoguer, c'est prendre du temps pour partager, pour se concerter. Prendre du temps pour dialoguer, c'est ce que demande la CGT Éduc'action concernant le temps de travail des enseignant-e-s. Prendre du temps pour échanger, c'est ce qui a manqué aux personnels en ce lundi post attentats. Dialoguer c'est ce que nous demandons pour construire du lien entre nous, pour avancer sur des pistes à moyen et long terme afin de remettre de l'humain au cœur de notre travail en direction de tous les élèves... Alors, Madame la Ministre, agissez, osez aller jusqu'au bout de vos préconisations.

Le dialogue est un combat de tous les instants. À la CGT Éduc'action, nous combattons... Pour l'imposer !

Jérôme SINOT

# APRÈS LES ATTENTATS : AU FEU, LES PROFS !

La gestion des attentats par la Ministre de l'Éducation laisse un goût amer à bien des enseignant-e-s. Au cours du weekend qui a suivi le 13 novembre, elle s'est fendue d'une courte lettre dans laquelle elle indique : « *En tant que professionnels de l'éducation, vous serez dès lundi devant vos élèves, des plus jeunes aux plus âgés. Des élèves auxquels rien de cette tragédie n'aura échappé et qui vous interrogeront sans aucun doute, vous qui êtes pour eux des repères importants. Parce que vous leur offrez les savoirs nécessaires à la compréhension du monde d'aujourd'hui, il est important que vous puissiez leur répondre.* »

Pour y parvenir, pas une minute de temps dégagé pour les équipes. Comme si les personnels n'avaient pas été touchés eux-mêmes par l'horreur de ces derniers jours : quelques-un-e-s d'entre eux-elles ont pourtant perdu la vie dans les attentats ; nombreux-ses sont ceux-elles qui ont perdu un-e proche, un-e ami-e... Quelques instants pour prendre des nouvelles des un-e-s et des autres, pour dépasser ses propres émotions, son chagrin, sa colère, s'assurer qu'il-elle était en capacité d'intervenir sur ce sujet avec les élèves avec toute la sérénité qui sied aux tragiques circonstances...

Un peu de temps aussi pour échanger sur la façon dont on allait intervenir, partager des ressources, autrement que vite fait autour de l'ordinateur ou du photocopieur... La pédagogie, quoi... Ce qui devrait faire notre métier... Rien de tout cela : poursuivant la logique des précédents gouvernements, on considère les enseignant-e-s comme des exécutant-e-s désincarné-e-s, soumis-e-s à la

(bonne) parole ministérielle. On les isole, on les renvoie non plus vers des formateurs-trices aguerris-e-s qui ont pris le temps de la réflexion, mais vers « des ressources spécifiques » en ligne. Formation désincarnée elle aussi, en dehors du temps de service, entre le samedi après-midi et le dimanche soir, où l'enseignant-e se retrouve seul-e, de plus en plus isolé-e, face aux défis que l'École a à relever. Pire, ils-elles deviennent en partie responsables des atrocités commises, passées, présentes et futures, car pour la Ministre, qui évacue le rôle éducatif des familles et bien entendu les responsabilités gouvernementales, « *l'École de la République transmet aux élèves une culture commune de la tolérance mutuelle et du respect. Chaque élève y apprend à refuser l'intolérance, la haine et la violence sous toutes leurs formes. C'est malheureusement dans des heures aussi douloureuses que celles que nous vivons actuellement que l'importance de cette mission apparaît avec autant de force et d'intensité.* » En revanche, nombre d'inspecteurs-trices, dès dimanche, ont pris le temps de remettre en cause les réunions et absences syndicales du lundi, à l'heure où l'urgence était

d'épauler les collègues et d'encadrer les élèves. Ces réunions syndicales étaient aussi le lieu et l'occasion pour les personnels d'exprimer leurs angoisses et attentes vis-à-vis des événements.

Tout repose donc, une nouvelle fois, sur les enseignant-e-s, pompiers de la République et d'une société en crise.

Et ce n'est pas la lettre de "remerciements", envoyée après la bataille par la Ministre, qui nous rassurera sur ses intentions réelles et la considération que la hiérarchie témoigne à ses enseignant-e-s. Pour les élèves, ils assument et (r)assurent, comme ils assument aussi les réformes ineptes (celle des rythmes scolaires dont les dommages sont réels mais, aveugle et sourde, la hiérarchie ne remarque rien... ou joue la grande muette). À quel prix ? Combien de temps encore ? La Ministre fait mine de penser que poser des questions est inconcevable, voire illégitime. Pour la Cgt Éduc'action, elles se posent avec force. Nous continuerons à les (im)poser dans les différentes instances, pour obtenir des réponses grâce aux luttes construites collectivement avec les enseignant-e-s.

Henri BARON



À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous  
UNSEN CGT Éduc'action 263, rue de Paris Case 549  
93515 MONTREUIL CEDEX

Je souhaite :  prendre contact  me syndiquer

Nom (Mme, M.) : .....

Prénom : ..... Tél. : .....

Mél : .....@.....

Département d'exercice : .....

Pour se syndiquer en ligne : cliquer [ici](#).

## BUDGET

# DES AMÉLIORATIONS À PRÉVOIR ?

Le budget 2016 a été présenté le 30 septembre dernier. Même si la ministre annonce fièrement qu'elle a obtenu une « rallonge », force est de constater que celui-ci croît moins fortement que les précédents.

Pour rappel, près de 10 500 postes ont bien été créés pour la rentrée 2015, portant ainsi à 35 000 les créations effectuées depuis le début de la mandature.

Il faudrait donc près de 12 500 créations par année budgétaire pour respecter l'engagement du président de la République.

Mais, regardons plus finement : la majorité des créations a été absorbée par la pseudo-restauration de la formation initiale avec près de 24 710 postes de stagiaires créés et 1 000 postes de formateurs pour le premier et le second degré. C'était bien nécessaire pour relancer un minimum la formation initiale ; pour autant, le choix fait d'affecter à mi-temps les stagiaires produit beaucoup de douleur et ne répond pas aux nécessités d'une formation initiale réflexive et formatrice.

Du point de vue de la classe, nous avons unanimement constaté que cela n'a pas permis d'amélioration dans le travail. Et pour cause, le taux d'encadrement n'a pas évolué ; il est toujours de 18,4 élèves par



postes dans le premier degré et 14,7 sur l'ensemble du ministère. Exactement le taux correspondant à 2012, dernière rentrée budgétisée par le précédent gouvernement, rentrée largement dénoncée par les membres du gouvernement actuel. Totalement insuffisant quand on sait que nous devons faire face à de nouvelles missions et à la hausse démographique...

Alors qu'en est-il pour l'année prochaine ? Avec les 500 millions supplémentaires et une baisse de la croissance démographique, le ministère devrait avoir quelques marges de manœuvre. Pourtant, il convient de noter que la hausse est nettement moins forte que précédemment (moins de 1 % de croissance).

Si la répartition des postes n'est pas encore faite, nous savons pourtant que sont prévues 11 711 créations de postes dont 3 911 pour le premier degré. Et les besoins sont grands : plus de maîtres que de classes, RASED, éducation prioritaire... Il serait aussi question d'une hausse de l'ISAE selon le ministère, hausse qui ne saurait excéder les 200 euros annuels. Et quid de la revalorisation du point d'indice ?

On est bien loin, une nouvelle fois, de compenser les pertes de pouvoir d'achat, sans parler des inégalités créées entre les collègues qui touchent l'ISAE et les collègues dans les circonscriptions, en SEGPA qui ne la touchent pas...

Et n'oublions pas qu'avec cette rallonge, il faut prévoir le financement de la réforme du Collège et ses 4 000 postes à créer...

**Une amélioration de la situation ? Une vaste supercherie...**

**Fabienne CHABERT**

**Hier comme aujourd'hui :  
syndicalisme de lutte,  
de classe et de  
transformation sociale**





# OBLIGATIONS DE SERVICE DES PERSONNELS DU PREMIER DEGRÉ : DES PROPOSITIONS À REVOIR ENTIÈREMENT

Réunis en groupe de travail le 5 novembre dernier au ministère de l'Éducation nationale, les organisations syndicales étaient invitées à s'exprimer sur les propositions concernant les Obligations Réglementaires de Service pour l'ensemble des métiers des enseignant-e-s du Premier degré (milieu ordinaire, enseignement spécialisé et adapté).

En proposant de tels textes, l'objectif du MEN était d'harmoniser les situations rencontrées. Concernant la situation des collègues devant justifier des 108 h de travail hors présence élèves (dont nous demandons la suppression), la CGT Educ'action a dénoncé la suppression du caractère forfaitaire de certaines heures. Elle estime que c'est un reniement du ministère qui avait laissé, lors de la publication de la circulaire de 2013, une certaine liberté de travail aux collègues, revendication partagée par l'ensemble des syndicats. Elle a surtout indiqué que les propositions faites (dans leur globalité) étaient scandaleuses, qu'elles visaient à établir une harmonisation par le bas et que, dans la très grande majorité des cas, elles entraîneraient une perte de revenu pour les collègues travaillant dans les établissements du second degré (SEGPA, EREA, IME-IMPro et prisons). En attribuant aux professeur-e-s des écoles et instituteur-trices la prime ISOE pour compenser la perte des heures de coordination et de synthèse, le MEN pensait jouer l'apaisement.



C'est le contraire qui se produit car cela instaure une perte de plusieurs centaines d'euros sur une année. A noter que les professeur-e-s de l'enseignement professionnel sont également perdants avec ces propositions. A propos des collègues exerçant en milieu carcéral, la CGT Educ'action a, à nouveau, dénoncé l'alourdissement de leur temps de travail avec une perte de salaire en expliquant que les six heures instaurées n'existaient pas auparavant. Dans les établissements médicaux-sociaux, nous avons également dénoncé une tentative du MEN de gommer les obligations faites d'effectuer des heures rémunérées de coordination et de synthèse afin de réduire les dépenses de toutes les structures impliquées (ARS-Education nationale). C'est une façon de gommer les effets de l'austérité dans le fonctionnement de ces établissements.

**De façon globale, les propositions du ministère en la matière ne sont pas accep-**

**tables et ont été dénoncées dans la quasi-unanimité des organisations syndicales.**

Pour la CGT Educ'action, les personnels ne peuvent pas être, à nouveau, les grands perdants de réaménagements d'obligations de service. Avec un pouvoir d'achat en chute libre et un gel du point d'indice depuis plus de cinq ans, nous estimons qu'envoyer un tel signal aux personnels est un dénigrement de leurs missions, de leur investissement et de leur formation dans un service public d'éducation de qualité. **La CGT Educ'action restera vigilante aux nouvelles propositions chiffrées qui seront faites dans les semaines à venir et appellera les personnels à agir en conséquence. Elle rappelle aussi qu'elle milite pour une réelle diminution du temps de travail des personnels du premier degré.**

*Montreuil, le 10 novembre 2015*  
(Communiqué de la Cgt Educ'action)

# NOUVEAUTÉ DANS L'ÉVALUATION ET CONTINUITÉ DANS LE SOCLE COMMUN

Les évaluations sont une préoccupation majeure du ministère, comme elles le sont depuis plus d'une dizaine d'années. La réflexion conduit, en lien avec les nouveaux programmes, à la mise en place, l'année scolaire prochaine, de deux nouveaux dispositifs et à l'affinement des évaluations nationales proposées par le ministère. Tour d'horizon...

### Le livret scolaire

Il s'agit d'un nouvel outil pour les enseignant-e-s et les parents, il sera plus ergonomique que feu le LPC, et notamment ne sera pas une « usine à cases ». Il sera présenté sous forme numérique et courra du CP à la 3<sup>ème</sup>. Il n'y aura pas de modèle national et ce sera seulement un cahier des charges. Ce sont les conseils des maîtres qui choisiront le livret avec sans doute une présentation en conseil d'école.

Le cahier des charges portera une nouveauté : la présentation des éléments de programme travaillés pendant la période, sur lesquels les élèves seront évalués, selon le principe d'un menu déroulant.

Le bilan de fin de cycle maternelle servira aux parents de point d'appui pour comprendre ; il n'y aura pas des centaines de choix possibles, seulement quelques têtes de chapitre.

### Le deuxième document

Ce document servira à situer l'élève par rapport aux huit domaines du socle. Le socle commun est réparti en cinq domaines, mais le premier, sur les langages est partagé en quatre : langue française, langue étrangère ou régionale, langage des arts et du corps, langage mathématique, scientifique,



informatique.

Le système dual, acquis / non acquis sera remplacé par un déroulé de quatre possibilités : maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise. Le document sera numérisé et existera également sous forme papier. Il comportera un espace de communication avec la famille, qui devra le viser.

### Les évaluations de 2016/2017

Il n'y aura pas d'évaluation de fin de cycle, mais un étalonnage des évaluations. Le cadre ressemblera donc à celui de cette année, une banque d'items, pas de remontées, des évaluations normées, pour que tous les collègues puissent se référer au même étalonnage dans tout le pays.

Le but est seulement de les aider dans leur classe ; s'ils en ont besoin, elles/ils utiliseront tout ou partie de ces évaluations étalonnées pour savoir où en est l'élève. Pour le moment, ce ne sera proposé qu'en CE2 (en 6<sup>ème</sup>, on verra plus tard).

Ces évaluations ne seront pas forcément diagnostiques comme celles de cette année et elles concerneront tous les domaines, pas seulement le français et les maths.

### En guise de conclusion

Après avoir pris connaissance de ces dispositifs et ces évaluations, on a envie de dire « *Pas de quoi fouetter un chat !* », mais il

faut bien avoir en tête les buts idéologiques de ce gouvernement, comme des précédents.

Il s'agit de mettre tout le monde au pli, dans un cadre idéologique unique et indépassable, que tout le monde fasse la même chose : ce que veut le ministère. C'est également à la lumière des programmes qu'il faut regarder ces « nouveautés ». Prenons un exemple, comment évaluer le savoir-lire quand la ligne officielle prônée, de plus en plus appuyée, consiste à dire que lire, c'est traduire de l'écrit en oral ? Que penser également de la présentation des éléments de programmes dans le livret scolaire ? Indiquer aux parents ce qui a été travaillé est une bonne chose, qui se fait d'ailleurs déjà largement. Mais, sous cette forme, il s'agit surtout d'obliger à se conformer strictement à des programmes plus que contestables, en enterrant la liberté pédagogique. On peut s'interroger sur les buts d'une telle standardisation des informations transmises aux parents.

**On fait passer les programmes du statut de référence à consulter obligatoirement à celui de passage obligé, ce qui est loin d'être la même chose. Il n'y a rien d'étonnant à ce que ce soit dans le cadre du socle commun, lui aussi horizon indépassable.**

**Flicage et formatage sont à l'œuvre depuis longtemps. Ces nouveaux dispositifs ne sont que des éléments supplémentaires de cette entreprise visant à pérenniser le socle commun, bref à adapter l'École aux besoins du patronat.**

Jean GRIMAL

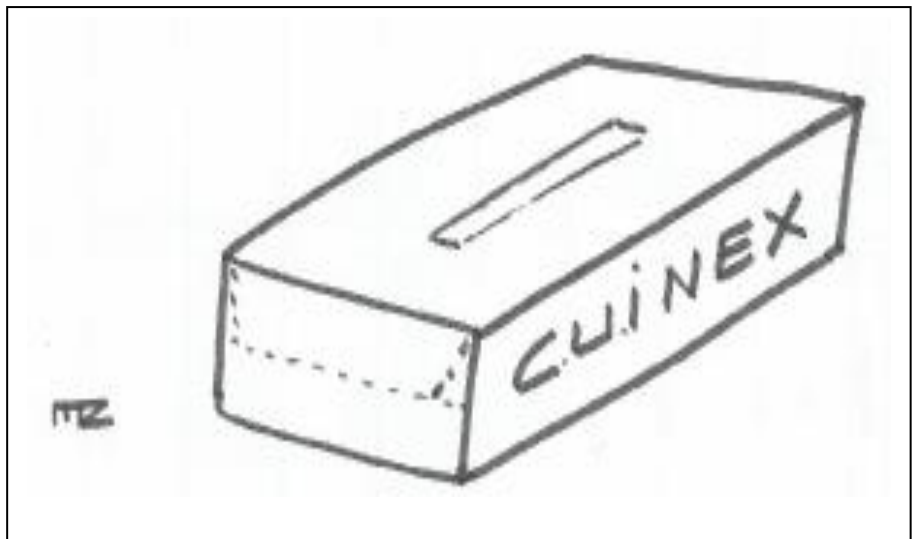
# UN SOUTIEN FRAGILE POUR LES PLUS FRAGILES

Si dans le projet de Loi de finances 2016, il est écrit « *le soutien aux plus fragiles* », concernant l'accompagnement des enfants en situation de handicap, on peut se demander si ce n'est pas ce soutien qui est des plus fragiles.

En effet, il est annoncé la création de 350 postes d'AESH et... 10 000 contrats aidés pour la même fonction. 97 % des créations d'emplois pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap se fait en dehors du cadre fixé par le décret 2014-724. 97 % des salariés se retrouveront, une nouvelle fois, au chômage dans 2 ans. Rappelons surtout que 100 % de ces emplois sont précaires. En effet, les AESH restent dans un premier temps en CDD, certes de droit public, mais de 6 ans, avant d'espérer obtenir un éventuel CDI qui n'est ni à temps plein ni statutaire.

Si au terme des 6 années de CDD AESH, le ministère se targue de la création de 28 000 emplois en CDI dans le cadre du décret n° 2014-724 du 27 juin 2014, la fonction d'aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap est pourtant assurée en grande partie par des précaires. En effet, les 10 000 contrats aidés prévus en cette rentrée s'ajoutent à ceux déjà existants.

Pour mémoire, 41 000 assureraient la fonction d'aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap. Nombre d'entre eux sont arrivés au terme de leurs 2 années de CUI sans pour autant pouvoir poursuivre leur mission en qualité d'AESH, comme le prévoit l'article 2 du décret 2014-724, faute de supports budgétaires en nombre suffisant.



Pour un gouvernement qui prétend ainsi lutter contre le chômage et donner la priorité à l'éducation et plus particulièrement aux enfants en situation de handicap, les actes ne traduisent pas l'engagement. La réalité est assez amère !

### Quel projet pour les Salarié-e-s ? Quelle aide pour les élèves ?

Avec tout cela, les conditions de travail des personnels et celles d'apprentissage des élèves se dégradent à nouveau. Aucune continuité pour mener un travail cohérent pour les élèves, pour pérenniser le travail entre les AESH et les enseignant-e-s. Pour les AESH, c'est toujours l'incertitude du renouvellement du contrat et de la quotité de travail...

Et pendant ce temps, le ministère continue d'avoir des exigences de résultats envers les personnels, et de discourir sur la nécessaire bienveillance !

**Pour la CGT Educ'action, il est urgent de porter nos exigences pour l'accompagnement des élèves en situation de**

### handicap :

- un emploi statutaire dans la fonction publique correspondant à la fonction d'AESH
- un emploi à temps plein
- une réelle formation rémunérée débouchant sur une qualification de niveau IV
- la transformation de tous les CUI pour l'aide à l'inclusion scolaire en AESH
- la titularisation de tous les salariés qui le souhaitent, quel que soit le contrat (CUI ou AESH).

La CGT Educ'action appelle l'ensemble des personnels AESH, salarié-e-s en CUI, les enseignant-e-s et les parents à poursuivre la mobilisation initiée le 4 novembre dernier partout en France.

**François-Xavier DURAND**